

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Six projets dirigés par le Groupe conseil en développement de l'habitation (Groupe CDH) de Montréal reçoivent la certification Novoclimat de l'Agence de l'efficacité énergétique

Québec, le 30 octobre 2006. – Depuis septembre 2005, l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec a attribué la certification Novoclimat à six projets immobiliers gérés par le Groupe CDH de Montréal. Des plaques commémoratives ont d'ailleurs été officiellement remises le 26 octobre 2006 en présence des représentants de l'Agence pour les projets certifiés suivants :

- Île des Amis : 1 bâtiment, 12 appartements; certifié en septembre 2005
- Coopérative d'habitation Durocher D'Anvers : 2 bâtiments, 30 appartements; certifié en octobre 2005
- OBNL Hapopex Durocher : 2 bâtiments, 30 appartements; certifié en octobre 2005
- Coopérative d'habitation de l'Avenir : 2 bâtiments, 39 appartements; certifié en décembre 2005
- Maison Donalda Boyer : 1 bâtiment, 76 appartements; certifié en décembre 2005
- Centre Yee-Kang : 2 bâtiments, 84 appartements; certifié en juin 2006

Tous ces projets ont été réalisés selon les exigences techniques de construction Novoclimat. Au terme de sa construction, chaque bâtiment procure une économie d'énergie et un milieu de vie sain en raison de sa qualité de construction supérieure et de son taux élevé d'étanchéité à l'air.

En cours de projet, le Groupe CDH a reçu un soutien technique de la part des professionnels de l'Agence de l'efficacité énergétique, ce qui a permis aux gestionnaires d'avoir rapidement et efficacement réponse aux questions techniques relatives aux exigences Novoclimat. De plus, conformément au concept Novoclimat, le Groupe CDH a obtenu un soutien financier de la part du distributeur d'énergie.

Rappelons que le Groupe CDH est un organisme à but non lucratif actif dans le domaine de l'économie sociale. Il est composé d'une équipe de ressources techniques, d'architectes associés et de la Société en gestion d'immeubles : Gère-Loge. Ses clients, généralement des coopératives, mandatent le Groupe CDH pour prendre en charge un développement immobilier. Le Groupe offre donc un soutien auprès des maîtres d'œuvre, s'occupant ainsi de l'achat du terrain, du développement, du suivi de chantier et d'un suivi après travaux d'une durée de un an.

Novoclimat : confort, santé, économies

Développé en 1999 par l'Agence de l'efficacité énergétique, le concept Novoclimat, instauré dans une perspective d'économie d'énergie et de développement durable, s'adresse aussi, depuis 2004, aux promoteurs d'immeubles d'habitation de sept étages et moins.

En effet, les immeubles certifiés Novoclimat contribuent à économiser en moyenne et de façon récurrente 20 % sur les coûts d'énergie des occupants, tout en leur offrant un confort accru et une meilleure qualité de l'air intérieur. D'ailleurs, la demande des consommateurs pour ce type d'habitation est en croissance constante.



Les promoteurs et les entrepreneurs bénéficient sans frais d'un soutien technique personnalisé dès la préparation des plans et devis en passant par le suivi de chantier et l'inspection des bâtiments, jusqu'à leur certification par l'Agence de l'efficacité énergétique. Pour leur part, Hydro-Québec et le Fonds en efficacité énergétique de Gaz Métro appuient le concept Novoclimat en accordant aux promoteurs une aide financière selon la source d'énergie principale de l'immeuble.

Depuis la mise sur pied de Novoclimat, de plus en plus de promoteurs immobiliers adhèrent au concept, ce qui démontre bien une préoccupation environnementale croissante du milieu de la construction et un souci d'offrir des logements plus confortables aux occupants.



– 30 –

Source : Martin Cardinal
Conseiller en communication marketing
Agence de l'efficacité énergétique
Tél. : (418) 627-6379, poste 8036